

Décision 1 : Composition du Sous-Comité des Désignations

Le Comité régional, en exécution de la résolution AFR/RC23/R1, a nommé un Sous-Comité des Désignations, composé des représentants des 12 Etats Membres suivants : Cameroun, Niger, Nigéria, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Souaziland, Togo, Zambie et Zimbabwe. Le Dr C. Bizimungu (Rwanda) a été élu Présidence du Sous-Comité.

Septembre 1988, **38**, 1